

DENOMINATION DE LA COLLECTIVITE PASSANT LE MARCHE

Commune de SAINT PARRES AUX TERTRES

2, rue Henri Berthelot

10410 SAINT PARRES AUX TERTRES

03.25.72.12.30

Courriel : loison.maud@saintparresauxtertres.fr

POUVOIR ADJUDICATEUR

Monsieur Adrien NIEUWMUNSTER, Maire de SAINT PARRES AUX TERTRES

MODE DE PASSATION DU MARCHE

Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Marché Public de Fournitures

OBJET DU MARCHE

Fourniture et livraison de repas pour le restaurant scolaire et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

DUREE DU MARCHE

2 ans (2027-2028)

MODALITES D'OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Dossier téléchargeable sur le site de dématérialisation suivant : <https://www.xmarches.fr>

REMISE DES OFFRES

Transmission uniquement par voie électronique dans les conditions fixées dans le règlement de consultation.

Date limite de remise des offres : **MARDI 03 NOVEMBRE 2026 à 18H00**

DELAI D'ENGAGEMENT

120 jours

CRITERES D'ATTRIBUTION

Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères ci-dessous :

- Valeur technique des prestations : 60%
- Prix des prestations : 40%

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Mme Maud LOISON (tel : 03.25.72.12.30 – email : loison.maud@saintparresauxtertres.fr)

VOIES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de chalons en champagne

25 rue du Lycée

51036 Châlons-en-Champagne Cedex

tél. : (+33) 3-26-66-86-87

courriel : greffe.tachalonsenchampagne@juradm.fr

adresse internet : <http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr>

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Précisions concernant les délais d'introduction des recours :

- Référé précontractuel (articles L551-1 à L551-12 du code de justice administrative)
- Référé contractuel (articles L551-13 à L551-23 du code de justice administrative)
- Recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de la notification de l'acte attaqué (art. R421-1)
- Recours de pleine juridiction dans un délai de deux mois à compter de la publicité annonçant la conclusion du contrat.

DATE DE PUBLICATION

Le 06 octobre 2026

Le Maire,

Adrien NIEUWMUNSTER.

